



## COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Date de la convocation    16 septembre 2020

Secrétaire de séance    Bernard DIOU

Président                    Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	<b>21</b>
Membres présents :	<b>18</b>
Nombre de votes :	<b>20</b>

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du seize septembre deux mille vingt, sous la présidence de M. Arnaud SPET au salon NICOLAS de BUDING .

**ETAIENT PRESENTS :**

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENGE	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

**ABSENCES ET POUVOIRS :**

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TURQUIA		<input type="checkbox"/>	
M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>	A. SPET		<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Validation du compte-rendu du Bureau décisionnel du 03 septembre 2020
3. Multiaccueil de Koenigsmacker - Avenant de maîtrise d'œuvre
4. Groupement de commande électricité
5. Contrat de fourniture pour 2021

---

### **Point n° 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner Monsieur Bernard DIOU pour remplir cette fonction.

---

### **Point n° 2 : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 03 SEPTEMBRE 2020**

---

Votes : POUR :	20
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

---

### **Point n° 3 : MULTIACCUEIL DE KOENIGSMACKER**

---

Le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que par délibération du 2 décembre 2014, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à attribuer et signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un Multiaccueil à Koenigsmacker.

Ce marché n° 2014-02 a été notifié au groupement représenté par le bureau d'architectes DYNAMO Associés le 22 décembre 2014 pour un montant de 89 100 € HT (forfait de 7,6 %, hors mission ordonnancement, pilotage et coordination proposé à 0.5%). Il portait sur une surface utile totale de 550 m<sup>2</sup> pour un montant des travaux estimé à 1 100 000 € HT.

Par ordre de service en date du 13 août 2015, le groupement a été informé de la suspension de l'exécution de la mission suite au décès d'un élu au Conseil et du blocage institutionnel qui en découlait. La suspension a été confirmée par courrier du 10 octobre 2016 et motivée par la nécessité de clarifier la liste des compétences statutaires de la collectivité et de redéfinir la stratégie d'accueil collectif des jeunes enfants sur le territoire.

En date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré et validé le Schéma de Développement de l'Offre d'Accueil de la Petite Enfance sur le territoire de l'Arc Mosellan et confirmé la création d'un Multiaccueil de 25 places sur la commune de Koenigsmacker. L'ouverture de ce dernier était prévue en septembre 2021 et la mission de maîtrise d'œuvre devait reprendre après traitement des questions liées aux réseaux et au foncier.

La suspension de cette mission n'ayant pas été levée, le programme de l'opération a été remanié en incluant notamment un espace Relais Assistants Maternels (RAM).

A la suite de quoi le Conseil Communautaire du 5 novembre 2019 a délibéré en faveur d'une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, décision qui n'a cependant pas été mise à œuvre.

Le projet de construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker reste une priorité dans le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire de l'Arc Mosellan et il est nécessaire d'engager au plus vite les études de conception et d'examiner la question de son financement.

L'actualisation des conditions d'exécution de cette mission de maîtrise d'œuvre est rendue nécessaire du fait du délai écoulé depuis sa notification en décembre 2014.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier les clauses du marché dans les conditions suivantes :

- Montant estimatif des travaux : 1 250 000 € HT valeur Septembre 2020, correspondant à une augmentation de 7.2% par rapport au montant estimatif initial de 1 100 000 € HT valeur Décembre 2014 (soit 1 166 000 € HT valeur actualisé à Septembre 2020)
- Taux de rémunération du maître d'œuvre : 9.12% correspondant à une augmentation de 20% du taux initial de 7.6 %

Etant précisé que :

- La mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) fera l'objet d'une consultation ultérieure.
- Par délibération en date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a validé le scénario d'une gestion mixte des structures Petite Enfance, précisant notamment la gestion déléguée via Délégation de Service Public (DSP) du Multiaccueil situé à Koenigsmacker.
- Par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a confirmé le choix d'une DSP et validé la création d'un sous-groupe de travail, composé de 4 membres de la commission Petite Enfance, afin d'élaborer le contrat de délégation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document, à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre à la mise en œuvre de ce projet ainsi qu'à procéder au dépôt de toutes demandes de subventions.

Votes : POUR :	20
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

---

#### **Point n° 4 : GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE**

---

Le Président informe les membres du Bureau Communautaire du fait que le Département de la Moselle a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Celui-ci vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du Département de la Moselle en tant que coordinateur de groupement de commande, et le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la CCAM au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **D'AUTORISER** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **DE PRECISER** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Votes : POUR : 20  
 ABSTENTION : 00  
 CONTRE : 00

---

**Point n° 5 : CONSULTATION FOURNITURE D'ELECTRICITE**

---

Le Président informe les membres du Bureau Communautaire du fait que dans la perspective de rejoindre le groupement de commande piloté par le Conseil Départemental de la Moselle au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est proposé de conclure un contrat unique regroupant les 17 contrats actuels pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;  
 Vu le code de la commande publique ;  
 L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le lancement de la consultation et la passation d'un contrat relatif à la fourniture d'électricité pour les différents sites de la CCAM, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **DE PRECISER** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Votes : POUR : 20  
 ABSTENTION : 00  
 CONTRE : 00

---

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20H50.

---

Le Président,  
**Arnaud SPET**




Le Secrétaire,  
**Bernard DIOU**

